



Aide A L'Action Points Permis

Published on AAAPP (<https://www.action-points-permis.com>)

[Accueil](#) > [Réglementation](#) > La législation

La législation

Votre permis de conduire peut-être crédité de 12 points au maximum. Ces points peuvent être retirés partiellement de plein droit si le titulaire du permis a commet une infraction pour laquelle cette réduction est prévue. (*article L322-1 du code de la route*)

Le retrait des points est effectif lorsque la réalité de l'infraction est établie et non pas lorsque celle-ci est constatée.
